





SCBSM : Annulation de titres auto-détenus



Paris, le 22 juillet 2020 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, annonce la mise en œuvre de son projet d’annulation de 850 000 titres auto-détenus, représentant 6,3% du capital¹.

Cette opération permettra de réactiver les contrats de liquidité et de rachat d’actions qui sont suspendus en raison de l’atteinte presque intégrale du plafond d’actions auto-détenues (9,89% sur une limite à 10%). Le programme de rachats d’actions augmente mécaniquement l’ANR par action et, compte tenu de la décote, a un impact relatif pour l’actionnaire.

A propos de SCBSM :




SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109 - CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s’élève à près de 350 M€, dont $\frac{3}{4}$ situé à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie de l’indice IEIF SIIC France. Plus d’informations sur www.scb-sm.fr.

Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :
Jérôme Fabreguettes-Leib
01 53 67 36 78
scbsm@actus.fr

Journalistes :
Manon Clairet
01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr



¹ Sur un total de 1 343 504 titres auto-détenus et 13 585 819 actions composant le capital au 31 décembre 2019

